Bulletin Caes Inserm
Comité d'Action et d'Entraide Sociale
JANVIER 2017 - N°12

RETOUR SUR LES 80 ANS DES CONGÉS PAYÉS

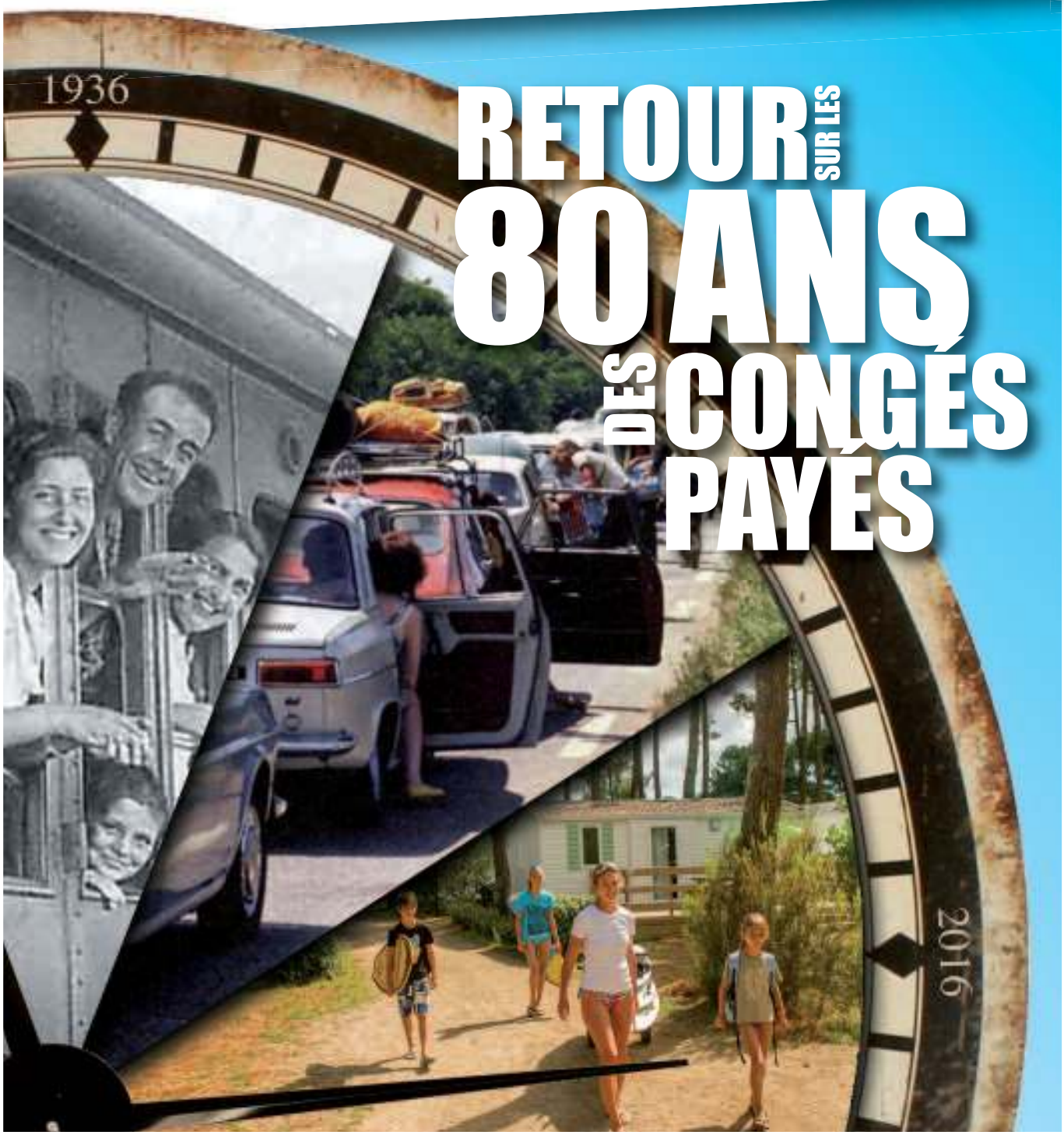

http://caes.inserm.fr

l'actu

Élection du nouveau secrétaire général :

Marie-Claude GUILLEMIN

Remise des séjours autogérés :

L'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de sjours a été obtenue le 13 décembre 2016.

Nouveaux investissements pour le secteur Vacances :

Achats de parts dans deux Sociétés Civiles de centres de vacances :

- Au Mont Dore dans le-Puy-de-Dôme, village vacances « La Nouvelle Prade Haute », donnant accès à 4 lits en pension complète (soit deux chambres doubles) au prix copropriétaire
- À Souston dans les Landes, village vacances « Le Lac Marin », donnant accès à un gîte de 6 personnes au prix copropriétaire.

« La Nouvelle Prade Haute »

« Le Lac Marin »

Relèvement des plafonds :

Les nouveaux plafonds entreront en vigueur à partir du 1er janvier 2017.

Jeunesse

Séjours enfants	Ancien plafond/jour	Nouveau plafond/jour
Vacances en France et classes de nature	100 €	115 €
Séjours à l'étranger, neige : 15 premiers jours	110 €	125 €
Séjours à l'étranger, neige : jours suivants	80 €	92 €

Vacances

Hébergement en gîtes	Ancien plafond/jour	Nouveau plafond/jour
Catalogue CAES	45 €	48 €
Prestataires de la liste agréée	40 €	43 €

NUMÉROS UTILES

Fonction	Nom	Téléphone
Fax	CAES	01 82 53 34 42
Administration, Web	Dominique Jessel	01 82 53 34 32
Comptabilité, Vacances	Minh Marrache	01 82 53 34 33
Comptabilité, Vacances	Sabrina Younes	01 82 53 34 34
Enfance, séjours scolaires	Anne Athimon	01 82 53 34 30
Voyages ,Centres Aérés, Périscolaire	Léa Morvant	01 82 53 34 38
Prêt Solidarité, CLAS, Sports	Sylvie Dupuy	01 82 53 34 40
Vacances	Monique Le Sanne	01 82 53 34 35
Retraités Loisirs-Culture	Soraya Louahchi	01 82 53 34 37
Fiches agents	Rosa Soubie	01 82 53 34 31
Présidente	Patricia Ferrari	01 82 53 34 36
Secrétaire Général	Marie-Claude Guillemin	01 82 53 34 39
Trésorière	Magali Fasseu	01 82 53 34 55

mots cléfs

CAES : Comité d'Action et d'Entraide Sociale.

CNAS : Comité National d'Action Sociale (Conseil d'Administration). Il y en a 4 par an.

CLAS : Comité Local d'Action Sociale. 30 répartis dans toute la France

Ouvrants Droit (OD) : Agents Inserm, actifs (fonctionnaires, CDD, CDI et vacataires) ou retraités. Chaque Ouvrant Droit est membre de droit de l'Association

Ayants Droit : Conjoints et enfants à charge de moins de 26 ans de l'Ouvrant Droit + adulte handicapé à charge.

Fiche agent : Document permettant de rassembler toutes les informations utiles de l'Ouvrant Droit et de ses ayants droit, pour le calcul de son Quotient Familial servant à déterminer ses taux de subvention et son plafond annuel. À mettre à jour chaque année ! La fiche agent est enregistrée par le CAES lors du traitement d'une demande de subvention ou d'inscription à une activité du CAES ou d'un CLAS si l'activité est soumise à un QF

Espace Adhérent : Espace sur le site du CAES dédié aux Agents participant aux activités du CAES. Cet espace leur permet de consulter l'historique de leurs subventions, de connaître leurs taux de subvention et le montant de leur plafond annuel, de payer en ligne de manière sécurisée leurs factures via Paybox®.

UNAT : **U**nion **N**ationale des **A**ssociations de **T**ourisme, Union de tous les acteurs du Tourisme Social et Solidaire.

ANCV : **A**gence **N**ationale pour les **C**hèques-**V**acances. Sa mission, favoriser le départ en vacances et la pratique sportive.

URSSAF : **U**nion de **R**ecouvrement pour la **S**écurité **S**ociale et les **A**llocations **F**amiliales

INVAC : "**IN**vitation aux **VAC**ances, le partenaire de vos vacances en famille"; centre de réservation de vacances familiales, mis en liquidation judiciaire en 2014.

agenda 2017

Mardi 7 Fév. / **Mercredi 8 Fév.** / **Jeudi 9 Fév.** — **Prochain CNAS**

Jeudi 30 Mars — **Arrêt des comptes**

Mercredi 21 Juin — **Inter CLAS**

Jeudi 22 Juin — **Assemblée Générale**
À la résidence hôtelière de Saint-Ouen

sommaire

CNAS délocalisé 04

Comités des locaux 06

Fonctionnement du CAES.... 07

Secteur **Vacances**
DOSSIER SPÉCIAL :
1936-2016, les congés payés ont 80 ans !..... 08

Secteur **Jeunesse**..... 10

Secteur **Sport**..... 11

Secteur **Voyage** 12

Secteur **Retraités**..... 14

Secteur **Solidarité**..... 15

Secteur **Communication**..... 15

Secteur **Loisirs - Culture** 16

⊕ d'infos

Le budget général 2017 de l'Inserm stagne mais la direction soutient l'activité du CAES. Malgré une baisse de la masse salariale à l'Inserm sur laquelle est calculée une partie de la dotation du CAES, le budget alloué est en augmentation.
C'est une progression du budget de 28 412 € dont 18 000 € qui s'inscrivent dans la poursuite de la prise en compte de la masse salariale du personnel précaire en progression de 249% depuis sa mise en place en 2010, revendiquée par le CAES.

Édito

Chers amis,

L'année 2016 vit la célébration des 80 ans des congés payés, qui sera le fil rouge de ce bulletin. Cette avancée sociale majeure, issue d'une longue lutte des syndicats, a été suivie unanimement par le monde salarié. Elle a été complétée 10 ans plus tard par la création des Comités d'Entreprise et, pour la fonction publique, des Comités d'Action Sociale ou des Comités de Gestion des Œuvres Sociales. Pour notre Institut, ce fut la création en 1971 d'une association de gestion de l'action sociale, le Comité d'Action et d'Entraide Sociale (CAES), par les syndicats dans un esprit d'entraide et de solidarité.

Tout un nouveau secteur économique va alors se développer, basé sur le tourisme, le sport et les loisirs, qui étaient jusqu'alors réservés à l'élite.

Entre 1951 et 1990, le taux de départ en vacances des Français a fortement progressé, passant de 31 % à 66 %. Mais en 2008 on enregistre une régression : 52 % seulement de français partent en vacances. Même si depuis 2011, ce chiffre repart à la hausse pour atteindre 60 %*, nous observons qu'un quart des jeunes de 5 à 19 ans, soit trois millions d'enfants ne partent pas en vacances.

L'objet de notre association est de promouvoir, d'étudier, d'organiser et de réaliser toute œuvre et tous projets de caractère social, culturel ou éducatif, avec une action prioritairement en direction des jeunes et des familles dans les secteurs « Vacances » et « Jeunesse ».

Nous avions de fortes inquiétudes sur la pérennité de notre action et de notre fonctionnement après l'amendement Faure de la Loi Travail évoqué lors de l'assemblée générale du CAES qui proposait de taxer les activités sociales, heureusement abandonné pour le moment. Nous avons pris connaissance mi-octobre d'une lettre de mission adressée aux ministres des finances, de la santé et du travail, pour trouver 1,4 milliard d'euros, avec de nouveau un projet de taxation des activités sociales. En pratique, il s'agirait d'appliquer des charges sociales (patronales et salariales) sur tout versement d'un montant supérieur à 323 € perçu par un foyer. La mobilisation rapide des syndicats, des professionnels du tourisme et des fédérations d'associations de tourisme comme l'UNAT, ont permis de stopper ce projet. Mais soyons vigilants ! Notre CAES est toujours en danger car ce n'est qu'une pause. Il semblerait simplement que ce projet de taxe ne soit plus une priorité et que le temps manque pour le mettre en place avant les élections présidentielles. Alors qu'on fêtait la naissance des congés payés, ce projet mettait en péril les CE ou associations comme la nôtre, quel cadeau d'anniversaire !

Les congés payés sont devenus dans le langage courant les « vacances », moment de détente et repos qui sont bénéfiques aux travailleurs. Mais cet été, le jour de la Fête Nationale à Nice, un attentat odieux a frappé des familles en vacances. Nous pensons fortement à toutes les victimes d'attentat et nous voulons rappeler le soutien que le CAES peut apporter dans de telles situations.

Pendant cette année 2016 nous avons dû interrompre l'organisation des séjours autogérés le temps de nous mettre en accord avec la réglementation.

Malgré un coût non négligeable, le CAES a fait le choix, de reprendre l'organisation des activités autogérées permettant le partage de moments de culture, d'échange et de convivialité entre collègues, qui font l'âme des CLAS et permettent de réaliser de beaux projets au CAES dans les secteurs Sports, Loisirs-Culture et Retraités ■

Patricia Ferrari, présidente du CAES

* (données du Crédoc de 2014)

En ce début d'année, veuillez recevoir de ma part et au nom de tous les élus et de l'équipe permanente du CAES, tous nos vœux les plus sincères.

Que 2017 soit synonyme de bonheur, santé et succès pour vous et vos proches et qu'elle nous apporte la paix et l'harmonie pour vivre ensemble. Le CAES sera tout au long de l'année, à votre écoute pour mettre en œuvre une action sociale pour le plus grand nombre d'entre vous.

• Directeur de la publication : Patricia FERRARI • Comité de rédaction : François COULIER, Magali FASSEU, Dominique JESSEL, Nadine KANIEWSKI
• Conception graphique : GRAPHIDEE - 1bis rue Jean-Jaurès - 77410 Claye-Souilly - graphidee@orange.fr • Impression : admGRAPHIQUE - ZI de la Chasselouvière - 72120 Saint-Calais • Dépôt légal : 1er trimestre 2016
Nous remercions les rédacteurs ayant participé à ce bulletin.

Olivier Lefebvre, Claudia Gallina, Nathalie Porchet, Catherine Beau, Florence Fraisse, Brigitte Cudeville, Nathalie Papanikolaou, Sabine Ultré.

CLAS unités: CNAS délocalisé à Strasbourg

En novembre 2016 le CNAS s'est tenu à Strasbourg avec la participation des représentants des CLAS de Caen, Lille, Nancy-Reims, Rouen et Strasbourg et des suppléants des organisations syndicales représentées au CAES.

Les débats et délibérations se sont déroulés les 15 et 16 novembre à l'auberge de jeunesse le CIARUS, centre d'hébergement international, implanté entre la gare et le centre-ville.

Le CLAS de Strasbourg a participé activement à l'organisation de ce séjour.

Il nous a fait découvrir la très réputée choucroute de la mer de la Maison Kammerzell, restaurant situé sur la place de la cathédrale, dans le plus vieil édifice de Strasbourg en exploitation (XVe siècle). Ce repas dans un magnifique décor avec un service exemplaire a été propice à de nombreux échanges entre tous les participants de ce CNAS, rejoints par les membres du bureau du CLAS de Strasbourg. Ce fut une très agréable soirée.

Après les 2 jours de travail, nous avons pu découvrir cette ville et ses vingt siècles d'histoire, lors d'une croisière nocturne sur l'Ill, des actifs et retraités Inserm de Strasbourg nous avaient retrouvés pour partager ce moment

Nous ne pouvions pas quitter Strasbourg sans visiter son imposante cathédrale et admirer « Le piller des anges », représentation somptueuse et unique en son genre du jugement dernier sans oublier sa remarquable horloge astronomique.

Un grand merci à Bruno Phélut, élu du CNAS et Olivier Lefebvre, président du CLAS de Strasbourg qui ont guidé les flâneries des uns des autres dans les ruelles de leur ville ! ■

⊕ d'infos

Précédent CNAS délocalisés :
2011 : Erdeven (56)
2013 : Fréjus (83)

Commentaire du CLAS de Caen

« Le CLAS de Caen, heureux élu en ce mois de novembre, remercie le CAES pour son invitation à participer à son CNAS qui plus est, délocalisé à Strasbourg ! Et nous remercions également le CLAS de Strasbourg pour son accueil chaleureux, historique et gastronomique dans cette magnifique ville ! Le CLAS de Caen souhaite d'ores et déjà organiser une route des vins' en Alsace et si possible, pendant les vendanges tardives, découverte majeure de ce séjour !

Plus sérieusement, il était intéressant, parfois un peu déstabilisant, d'assister aux échanges entre les différents élus. Invités en tant qu'observateurs, nous avons malgré tout participé aux débats et modestement contribué aux prises de décision. Car finalement, tout le monde connaît (et adhère ?) aux objectifs du CAES et des CLAS : la solidarité au sein de la collectivité et le partage dans les loisirs sportifs et culturels au sein d'une communauté humaine. Seuls les points de vue sur les moyens de mettre en œuvre ces objectifs diffèrent. Alors l'écoute et la bienveillance, et puis le vote démocratique coordonnent du mieux qu'ils peuvent, les meilleures actions pour tous ceux qui souhaitent en bénéficier.

L'autre point positif est que les échanges ne s'arrêtent pas à la porte des salles de réunion. Tous les moments partagés sont propices aux discussions. »

Florence Fraisse,
Présidente du CLAS de Caen

Croisière sur l'Ill

Les participants au CNAS

Petite France - Strasbourg

Commentaire du CLAS de Strasbourg

Lors d'une réunion mensuelle des membres du bureau du Clas de Strasbourg, on avait bien entendu discuté de l'opportunité d'accueillir un inter-CNAS dans notre belle cité Strasbourgeoise. La première réaction de la plupart des personnes présentes, dont moi, était "mais qu'est-ce qu'ils viennent faire une réunion délocalisée, ça sert à quoi et en plus ça va coûter cher au CAES…" je résume là les différentes interventions!

Néanmoins avec l'implication de la plupart des membres du bureau et en étroite relation avec la présidente du CAES, nous avons pu organiser ce CNAS délocalisé. En plus du CLAS de Strasbourg, 4 autres étaient représentés, pour assister à l'ensemble des discussions du CNAS de Novembre. Nous avons ainsi pu évaluer le travail des différentes commissions. Et même si bien entendu nous n'avons pas voté, nous avons largement pu intervenir, pour éclaircir-commenter-argumenter les différents points qui étaient à l'ordre du jour.

Quel bilan pour ce CNAS délocalisé? Et bien, contrairement à ce que je pensais au début, ce n'était pas du temps et de l'argent perdu. Je soulignerai 2 points principaux.

*Premier point: transparence. **À l'heure où l'on se plaint que des décisions sont prises sans que nous, citoyens, soyons tenus au courant, ici nous avons assisté à tous les débats sans aucune censure.***

Second point: travail. Un excellent travail en amont des membres élus des différents secteurs : aucune décision n'est prise à la légère et chaque point est débattu, parfois âprement.

Donc en conclusion je dirais aux prochains Clas qui seront sollicités pour organiser un CNAS délocalisé: allez-y, investissez-vous, c'est plus que positif !

Olivier Lefebvre
Président du Clas de Strasbourg.

Commentaire du CLAS de Lille

J'ai trouvé les échanges entre membres élus du CNAS des différents secteurs (Vacances , Jeunesse CLAS., Solidarité, Retraités etc...) très animés, dynamiques et très riches en information ce qui m'a conforté dans les règles existantes, les possibilités offertes par le CAES et la faisabilité des activités au sein d'un CLAS.

J'ai apprécié d'assister au déroulement des votes et des réflexions des élus issus de différents syndicats et parvenant à s'entendre après échanges de point de vue.

J'ai également apprécié la disponibilité, l'ouverture aux débats proposés aux CLAS présents ce qui permet de confirmer l'hétérogénéité des CLAS. compte tenu des régions différentes et de la composante en nombre et en âge des ouvrants-droits.

Lille était venu avec des questions précises auxquelles nous avons eu des réponses tant par les élus du CNAS que notre rapporteur présent.
Rencontrer nos collègues Rouennais, Nancéens, Caennais et Strasbourgeois nous a permis de discuter de nos fonctionnements et d'échanger sur des idées de sorties ou d'activités.

Merci à Olivier Lefebvre qui a donné de son temps pour nous faire visiter sa ville.

Grand merci pour l'invitation et l'organisation de ce CNAS délocalisé dont pour moi l'objectif a été atteint celui d'échanges et de réflexions.

Sabine Ultré,
Présidente du CLAS de Lille

Commentaire du CLAS de Rouen

Je tenais à vous remercier du bon accueil que vous nous avez réservé, pour toute l'organisation de ce séjour et pour nous avoir fait découvrir les coulisses du CAES, je comprends mieux maintenant le fonctionnement du CAES, du CNAS et des CLAS...

Nathalie Porchet
Trésorière du CLAS de Rouen

Secteur

Les comités locaux

Le réseau des comités locaux (CLAS) du CAES couvre la totalité des sites d'implantation de l'Inserm avec 13 CLAS en région parisienne et 17 CLAS en région, soit un total de 30 CLAS en 2017.

Gérés par un réseau d'agents bénévoles, les CLAS organisent la fête de Noël pour les enfants des agents, et proposent et prennent en charge tout au long de l'année des activités culturelles et sportives variées pour les ouvrants droit et leurs familles. En 2016, avec l'aide précieuse du Bureau de la Politique Sociale de l'Inserm, nous avons fourni un très gros travail de recensement des agents Inserm sur l'ensemble du territoire. Ceci nous a permis d'affilier à un CLAS la quasi-totalité des personnels Inserm (statutaires et non-statutaires).

La rubrique CLAS sur le site web du CAES a été entièrement remaniée. La nouvelle cartographie interactive permet dorénavant une plus grande lisibilité des sites d'implantation des CLAS.

Un énorme effort a également été fourni sur la communication : chaque CLAS possède dorénavant une page mise à jour accessible depuis le site web du CAES afin que les agents puissent connaitre les activités proposées et les personnes à contacter. Une diffusion de l'information est assurée au niveau local par la diffusion de courriel ou par affichage sur des panneaux d'information réservés à cet effet. Certains CLAS utilisent également les réseaux sociaux pour une diffusion large de leurs activités. Tous les documents relatifs aux CLAS sont désormais disponibles dans la rubrique CLAS sur le site du CAES.

Le relèvement récent des plafonds de subventions concernant les activités proposées par les CLAS leur permet plus de souplesse pour proposer des activités diverses, et plus particulièrement pour l'organisation de week-ends variés. En effet, parmi les activités culturelles et de loisirs mises en place par les CLAS, les week-ends, sportifs ou de découverte des régions, figurent en bonne place. Ces week-ends favorisent les rencontres et le partage de temps de loisirs et de découverte entre les participants et les retours sont généralement très positifs.

Le CAES devrait obtenir très prochainement son immatriculation comme organisateur de voyages, ce qui permettra de nouveau l'organisation de séjour autogérés.

De plus, chaque année, un CLAS en partenariat avec la Commission Loisirs-Culture organise un week-end de découverte de sa région proposé à tous les ouvrants droit. Après Montpellier et Lyon, les agents ont pu découvrir en 2016 Marseille, ses calanques et sa bouillabaisse (entre autres !). La visite de Caen et ses environs est prévue pour 2017 ■

Florence Beranger
et Nadine Kaniewski

Merci à toutes les personnes qui se sont impliquées, qui s'impliquent et qui s'impliqueront pour faire vivre les CLAS.

TÉMOIGNAGES DES CLAS

■ **Restaurant + Parc de jeux** d'enfants indoor à "La table des pirates" à Echirolles le samedi 2 avril au soir (35 personnes : 17 adultes et 22 enfants de 1 à 12 ans).

« Cette sortie ayant été très appréciée en 2015, le CLAS de Grenoble a renouvelé l'expérience en 2016 (35 personnes: 17 adultes et 22 enfants de 1 à 12 ans). Les enfants sont toujours ravis de pouvoir jouer dans les labyrinthes, sauter sur les grands trampolines et glisser sur les luges ! Les parents ont l'esprit tranquille et profitent de la soirée autour d'un repas collectif. ».

■ **Baptême de l'air en parapente** en octobre 2016 (20 personnes dont 6 jeunes enfants) - Partenariat avec le CLAS de Lyon (8 personnes)

« Malgré les aléas de la météo capricieuse, cette sortie a remporté un vif succès. Le CLAS de Lyon (8 personnes) s'est joint au CLAS de Grenoble (20 personnes dont 6 jeunes enfants) pour profiter de cette belle expérience. À une exception près, tout le monde a atterri avec un large sourire ! ».

■ **Une sortie prévue peut en cacher une autre...**
« Cette année c'est un peu le calme plat au niveau des activités du CLAS de Rennes, nous n'avons pas organisé grand-chose (faute de temps, de motivation des troupes, d'idées.....) et la seule sortie où 25 personnes étaient présentes c'était une sortie char à voile mais malheureusement pour nous il faisait tellement beau qu'il n'y avait pas un brin de vent donc nous sommes restés regarder les chars à voile bien garés sur la plage et nous avons joué au mölkky (jeu de quilles finlandais) après le pique nique !!! ».

Fonctionnement du CAES

LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS AU FONCTIONNEMENT DU CAES

L'expert-comptable intervient en amont de la visite du commissaire aux comptes. Ses missions sont de vérifier la bonne application des règles fiscales, sociales et comptables de l'association, et leurs mises en conformité par rapport à l'évolution réglementaire. Il prépare l'audit du commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est au service des dirigeants de l'association tout au long de l'année. Il apporte conseils et informations. Sa mission est régie par l'article 29 de nos statuts. Il intervient lors de l'Assemblée Générale pour certifier les comptes et attester de la bonne santé de l'association. À cette occasion, il peut répondre aux questions de l'assemblée.

Traversée de la baie du Mont-Saint-Michel - © CLAS Tolbiac

Repas collectif et convivial à Auxerre - © CLAS Lariboisière

⊕ d'infos

LES CONTRÔLEURS DE GESTION ÉLUS POUR L'EXERCE 2016 SONT

Titulaires
Laurent ALLART (Lille)
Fatmah DEBBAB (Lyon)
Catherine DEJEAN (Paris)

Suppléants
Corentine CHRYSOSTOME (Paris)
Christiane MIRAMAND (Retraité Paris)
Maryse GERAIN BOUYER (Paris)

Sortant
Isabelle COIFFEC (Rennes)

Sortie Guedelon - CLAS Lariboisière

Les contrôleurs de gestion sont exigés par l'article 28 de nos statuts (Les contrôleurs de Gestion désignés chaque année par l'Assemblée Générale sont au nombre de 4 titulaires (dont un sortant) et 3 suppléants. Ils ont pour mandat d'évaluer l'opportunité des dépenses et leur conformité par rapport aux statuts et aux décisions de l'association. Ils peuvent collectivement, à toute époque de l'année, opérer les vérifications ou contrôles qu'ils jugent opportuns.).

Suite à la demande d'une lettre de mission des contrôleurs de gestion, le CNAS qui s'est réuni en novembre 2016, a décidé de mettre en place pour leur faciliter le travail, une méthode d'analyse des documents mis à leur disposition

POURQUOI LE CAES EST CONTRÔLÉ PAR L'URSSAF ?

L'URSSAF est l'organisme gouvernemental chargé de collecter les cotisations et les contributions sociales, ainsi que de gérer la trésorerie de la Sécurité Sociale.

Notre association au même titre que toute autre entreprise peut être contrôlée par l'URSSAF. Dans le cas d'un contrôle, nous devons présenter les statuts et le fonctionnement de l'association, ses particularités et surtout la comptabilité des subventions que nous accordons aux ouvrants-droit.

L'URSSAF va aussi vérifier que les prestations versées aux ouvrants-droit par le CAES ne sont pas assimilables à des rémunérations qui devraient être soumises dans ce cas à des cotisations sociales : **« ils traquent la rémunération déguisée »**.

Dossier spécial

Secteur

Vacances : 1936-2016, les congés payés ont 80 ans !

S'ils sont considérés comme une évidence aujourd'hui, il est bon de se rappeler qu'en leur temps, les congés payés représentaient une véritable révolution.

Vous préparez votre valise pour cet hiver ou pour l'été ? Il y a moins d'un siècle, l'idée de prendre des vacances ne vous aurait peut-être même pas effleuré. La raison est simple, l'idée de vacances pour le plus grand nombre n'avait pas encore fait son chemin.

Le concept d'être « payé pour ne rien faire» était dans l'air du temps depuis 1920, mais le patronat très puissant s'y opposait.

QUATRE-VINGTS ANS DE CONGÉS PAYÉS, ÇA SE FÊTE, MAIS COMMENT Y EST-ON PARVENU ?

Le 3 mai 1936, le Front Populaire gagne les élections et provoque par sa victoire un élan de revendications chez les travailleurs. Mouvements de grèves et occupations pacifiques des usines entraînent plus de 2 millions de travailleurs dans une lutte pour de meilleures conditions de travail et l'ouverture de négociations avec le patronat. La France est paralysée et sous la pression du nouveau gouvernement, des discussions s'engagent.

Dans la nuit du 7 au 8 juin sont officiellement signés les accords dits de Matignon. Ces accords prévoient la généralisation des conventions collectives, la création des Délégués du Personnel et une augmentation de 12 % des salaires. Mais ce qui marque l'esprit des Français reste l'instauration de la semaine de 40 heures et l'**octroi de congés payés**.

Les travailleurs français ont alors du mal à réaliser qu'ils vont disposer de 15 jours de congés payés par le patron, pour changer de vie, pour partir en vacances (le plus souvent pour la première fois) et pourquoi pas voir la mer !

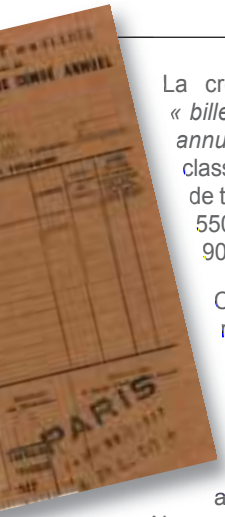

La création, dès août 1936, du *« billet de train populaire de congé annuel »* offrant 40 % sur la 3e classe va faciliter les déplacements de tous ces nouveaux vacanciers : 550 000 personnes en 1936, puis 907 000 en 1937.

Cependant, la plupart des salariés, n'ayant pas d'économies, passeront leurs congés chez eux, à refaire les peintures, les tapisseries ou à jardiner. Certains partiront seulement dans la famille. Pour les autres, ce sont les plages de Normandie et du Nord qui seront les préférées, ce qui posera moult problèmes avec les « habitués » de ces plages (issus de la haute bourgeoisie !). Ces derniers se sentent envahis et agressés par tous ces prolétaires qui arrivent par trains entiers **« les trains de la paresse »**!!!!!

Les congés payés trouvent véritablement leur expression populaire à la Libération de la France, et à la création des Comités d'Entreprise en 1945 qui vont avoir un rôle prépondérant dans l'accès effectif aux vacances en créant un réseau de Tourisme Social. Les tous premiers CE décident de mutualiser leurs moyens au sein d'une Fédération Nationale de Tourisme Social qui prend pour nom : « Tourisme et Travail ». Son premier centre de vacances ouvrira en août 1946, dans le hameau de Theix près de Clermont-Ferrand. Dès 1950, quinze nouveaux centres, situés dans les Alpes, dans les Pyrénées, en Alsace, sur la Côte d'Azur, en Charente, en Bretagne et en Gironde, virent le jour. En 1951, 25 villages de toiles accueillaient environ dix-mille personnes chaque été.

Grâce aux actions volontaristes des CE et de municipalités progressistes, dans des investissements immobiliers ou dans des politiques d'aide au départ, des millions de Français notamment les plus démunis, ont au cours de ces dernières décennies pu partir quelques jours en dehors de leur domicile.

ÉTÉ 2016 : CINQ SEMAINES DE CONGÉS PAYÉS… MAIS MOINS D'UN FRANÇAIS SUR DEUX, PART EN VACANCES. ET POUR LES SALARIÉS DE L'INSERM ?

L'aide au départ en vacances prendra effet dès la création en 1971 par les organisations syndicales de l'Inserm, du CAES. Pour promouvoir les vacances familiales, le CAES va alors investir et se constituer un patrimoine du Tourisme Social.

En plus de ces investissements, le CAES va subventionner des séjours pris chez des prestataires issus aussi du Tourisme Social.

⊕ d'infos

Dans le bulletin de 1978, les propositions de séjours « Vacances » étaient déjà significatives :

Dans le cadre de sa politique d'investissement auprès d'organisme de tourisme social, le CAES met à la disposition des personnels actifs et retraités de l'Inserm :
- **29 lits à l'INVAC* disponibles auprès de 150 centres**
- **3 lits dans le centre de Chamonix de « Tourisme et Travail »**
- **2 gîtes dans le centre du CAES CNRS à Oléron**
- **2 gîtes dans le centre VVF de Lozari en Corse**
- **1 gîte dans le centre VVF de Port Bail**

Pour permettre à un plus grand nombre de familles de partir en vacances, le CAES subventionne des séjours proposés par des organismes agréés par le CAES : OCCAJ, RENOUVEAU, Tourisme et Travail, UCPA, Vacances Promotion, Arts et Vie, V.V.F. Et en 1978, le CAES subventionne de nouveaux modes de vacances : les campings, les auberges de jeunesse.

Au cours des années, le CAES va continuer d'investir,

Ainsi en 2016,
le CAES a mis à votre disposition 385 séjours d'une semaine, en étant propriétaire:
- de 7 mobil-homes soit 168 semaines
- de145 semaines en « multipropriétés »
- de parts dans trois centres de « Tourisme Social » soit 72 semaines.

Et le CNAS de novembre 2016 vient d'approuver **l'achat de parts dans deux nouveaux centres de « Tourisme Social » : Village Le Lac Marin à Souston en Aquitaine et Village La Prade Haute au Mont Dore en Auvergne**.

Le CAES possède aussi des droits d'accès à un mobil-home sur un centre du CAES CNRS soit 24 semaines et des accords de collaboration avec trois Comités d'Entreprise permettant également l'accès à un gîte à Saint-Malo, à des chambres en pension complète à Serre Chevalier et aux Issambres.

Toutefois le nombre de ces investissements étant insuffisant pour satisfaire la demande des agents, le CAES achète chaque année, auprès de prestataires du « Tourisme Marchand » des semaines de location et étoffe la liste des « organismes agréés ».

De 20 familles parties avec l'aide du CAES en 1973, elles sont plus de 800 en 2016. Le CAES répond donc à l'un de ces objectifs principaux : faciliter le départ en vacances des familles.

Le CAES voudrait faire encore plus pour donner accès au départ en Vacances pendant les Congés Payés, mais hélas cela dépend de l'augmentation de la dotation venant de l'Inserm.

Françoise Muzeau
et Yves Le Ster

La Palmyre

Secteur
Jeunesse

Brève histoire des « colos » :

L'existence des colonies de vacances est bien antérieure à celle des congés payés puisque leur début remonte à 1880 en France. La structuration des municipalités à partir des années 1880 permet de développer, pour certaines d'entre elles du moins, une véritable politique municipale dédiée à l'envoi des enfants dans des endroits où l'air est plus sain. La tuberculose fait alors des ravages parmi les jeunes citadins. La règle d'or était « la santé par l'air, l'hygiène et l'alimentation ». Cette volonté de préserver la population enfantine des miasmes de la ville industrielle restera souvent en vigueur jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale. Progressivement, un second élément intervient pour expliquer le succès des colonies de vacances. Il s'agit de l'enjeu politique, certaines municipalités vont faire des colonies de vacances la vitrine de leur politique. Lee Downs1 rapporte le rôle joué par deux villes grandes productrices de colonies de vacances, Suresnes la socialiste avec Henri Sellier, et, à partir de 1925, Ivry-la-Rouge la communiste, dont le maire était Georges Marrane. Chambres d'écho des batailles pédagogiques et idéologiques du moment, les "colos" resteront un enjeu politique et religieux jusqu'aux années 1950.

En France, le succès est croissant, plus de 100 000 colons recensés en 1913, 420 000 en 1936 et plus d'un million à partir de 1955 (chiffre resté stable depuis). Au milieu des années 1960, le rôle social des colonies de vacances change et évolue. Ce sont les débuts de la promotion du sport et des loisirs, il ne s'agit plus d'améliorer la santé des enfants mais de mettre à la portée de tous la possibilité de pratique sportive, les séjours à la mer et la découverte de la nature.

(1) : Laura Lee Downs :
(Histoire des colonies de vacances,
de 1880 à nos jours, Paris, Perrin, 2009

Les « colos » au CAES-INSERM :

Dès la création du CAES, où tout était à inventer pour le secteur Jeunesse, nous avons eu pour objectif de favoriser l'accès de tous les enfants à des activités de loisirs et de culture au sens large du terme. Ces objectifs sont poursuivis à travers des propositions de colonies ou par des aides spécifiques dédiées aux familles pour les activités des enfants. Le nombre de subventions servies par le CAES était de 62 en 1975, de 230 en 1980 et il oscille ces dernières années entre 450 et 500.

Depuis de nombreuses années, le secteur Jeunesse du CAES propose aux familles, pour chaque vacance scolaire, un catalogue de colonies sélectionnées par la commission Jeunesse avec des choix de thématiques diverses et variées en conformité avec le cahier des charges voté par le conseil d'administration (CNAS) mais également en tenant compte des évolutions des demandes des enfants. Nous proposons une variété toujours plus grande d'activités sportives ou artistiques, des destinations de séjour découverte en Europe mais également dans le monde pour la plus grande joie des adolescents et jeunes adultes. Ces séjours sont subventionnés avec le taux majoré (20-70 %) et certains avec le taux promotionnel (35-85 %). Ceci montre l'intérêt que porte le CAES à la jeunesse, dans la lignée des pionniers des « colos » qui en avaient compris l'importance éducative et sociétale.

Parallèlement à ces séjours proposés par le CAES, le secteur subventionne aussi les séjours choisis par les parents (subventions a posteriori).

Les activités sportives et culturelles et les centres de loisirs :

C'est la partie du secteur qui, pour suivre l'évolution des activités de loisirs durant l'année scolaire des enfants, a connu le plus de changements. Le secteur s'adapte à ces changements sociétaux en subventionnant des journées en centres de loisirs, des activités dans le cadre des « TAPS » et les activités sportives ou culturelles sans hébergement. Le secteur a vite compris l'importance pour les parents de ces activités, nous avons ainsi doublé le plafond des dépenses et porté les subventions du taux standard (10-60 %) au taux majoré (20-70 %). Plus récemment, nous avons mis en place des subventions pour les mini-camps ainsi que pour les compétitions sportives. Conscients que la diversité des subventions risque d'amener parfois certaines lourdeurs dans les démarches, nous essayons au maximum de les simplifier ■

Christine Leste-Lasserre
et Kader Boulanouar

Secteur

Sport

L'instauration du droit aux congés payés par le Front Populaire en 1936 avait pour but d'améliorer les conditions de vie des salariés et de faciliter l'accès des masses populaires au tourisme et aux sports. C'est dans ce contexte que Léo Lagrange fut nommé sous-secrétaire d'État aux Sports et à l'organisation des loisirs, auprès, il faut le noter, du ministère de la Santé publique. Et c'est au sein de ce secrétariat d'État, créé donc en accompagnement des congés payés, que Léo Lagrange s'emploiera à développer les loisirs sportifs, notamment les sports de nature via le réseau des Auberges de Jeunesse, dans le but de *« permettre aux masses [...] de trouver dans la pratique des sports, la joie et la santé […]. »* (discours de Léo Lagrange diffusé à la radio le 10 juin 1936).

Le Secteur Sport du CAES continue, modestement, dans la ligne tracé par Léo Lagrange et le Front Populaire.

Nous poursuivons cet objectif via des activités collectives (voile, randonnée, kayak, alpinisme, etc.), des subventions a posteriori de stages ou séjours à caractère sportif, le subventionnement des coupons « Sports ANCV », ainsi que les frais d'inscription (éventuellement d'hébergement) pour des manifestations sportives.

Les activités collectives ont réuni une cinquantaine d'agents ou retraités, qui ont pu pagayer dans le Parc National des Calanques en kayak de mer (5 au 8 mai), marcher dans les pas des pèlerins de Saint-Jaques de Compostelle (22 au 29 mai), découvrir la haute-route d'Arolla à Zermatt en Suisse (4 au 8 juillet), s'entraîner à la marche nordique autour du bassin d'Arcachon et ses paysages à couper le souffle, participer au Challenge Voile-Recherche organisé par nos collègues du CAES CNRS (7 au 10 octobre), parcourir le Djebel Saghro dans l'Atlas marocain (23 au 30 octobre) ou encore pratiquer ski de fond et raquette dans le Jura (21 au 26 décembre).

Vingt-sept personnes ont pu participer à des stages sportifs subventionnés a posteriori (trekking, randonnée, surf, danse, équitation, canyoning, tennis, cyclisme…, pour un total de plus de 200 journées).

Une cinquantaine de personnes ont participé avec l'aide du CAES Inserm à plus de 140 compétitions en France et au-delà (Espagne, Royaume-Uni, Suède, Suisse,...).

Plus de 8 000 coupons Sports ANCV auront été distribués à près de 270 agents, en très nette augmentation une fois encore cette année. Les coupons Sports ANCV sont distribués par le même organisme que les chèques vacances, et permettent de payer adhésions, licences, abonnements, cours et stages sportifs.

L'année 2016 a sans aucun doute était très active pour les sportifs du CAES Inserm !

François Coulier

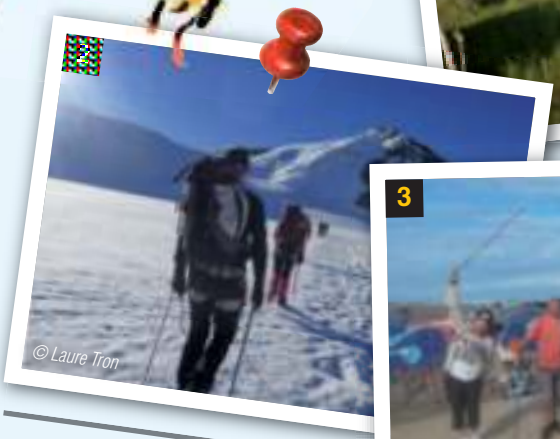

1 *Les agents Inserm participent chaque année avec l'aide du Secteur Sport aux compétitions organisées partout en France ainsi qu'à l'étranger.*

2 *Traversée glaciaire d'Arolla à Zermatt (Suisse), sous le beau temps !*

3 *Week-end de marche nordique autour du bassin d'Arcachon. Week-end « physiquement et cognitivement bénéfique ! À conseiller. »*

Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État aux sports et à l'organisation des Loisirs, 1936

« Notre but simple et humain, est de permettre aux masses [...] de trouver dans la pratique des sports, la joie et la santé […]. ».

Désert de Gobi, Mongolie

Secteur

Voyage

De 1936 à 2016 : le quatre-vingtième anniversaire des congés payés.

Les congés payés pour tous ont 80 ans. Avant seules les élites qu'elles soient aristocratiques, financières ou intellectuelles pouvaient accéder aux joies des bains de mer, des sports de montagnes et des voyages. Pour s'en convaincre il suffit de contempler les affiches du début du siècle précédent vantant les mérites de telle ou telle station balnéaire, ou celle des premières stations de sport d'hiver comme Megève ou encore celles des trains de luxe aux noms qui résonnent comme autant d'appels au voyage tel l'Orient Express, L'Étoile du Nord, La Flèche d'Or, ou encore le Train Bleu, car en ces temps-là les voyages se faisaient en train et à un rythme lent dans une débauche de luxe. Pour imaginer l'émerveillement des contemporains de l'époque il faut lire le reportage de Georges Boyer l'envoyé spécial du Figaro pour le trajet inaugural de l'Orient-Express (1883) : « … partis de la gare de l 'Est le 4 octobre à sept heures et demie du soir, nous sommes revenus le 16, à six heures, après être restés un jour en Roumanie et quatre jours et demi à Constantinople. C'est à la Compagnie internationale des wagons-lits que l'on doit ce prodige... ». Autant de destinations de rêves totalement inaccessibles, voire inconnues du plus grand nombre et il faudra attendre l'explosion du trafic aérien, l'apparition des vols charters et la démocratisation des tarifs aériens au cours des années quatre-vingt pour que les voyages deviennent enfin accessibles au plus grand nombre et que la sociologie des voyageurs soit plus en adéquation avec la réalité de la population française.

Comme pour toutes les activités du CAES, le secteur voyage subventionne les agents en fonction du quotient familial et permet ainsi au plus grand nombre d'ouvrants-droit, de voyager. Cette subvention varie de 10 à 60 % et tient ainsi compte des possibilités financières de chacun. **Chaque année le secteur voyage choisit plusieurs destinations en voyage de groupes organisés parmi la dizaine proposée par la commission voyage. Le choix est le résultat des votes exprimés par le CNAS lors de la session plénière de juin.** Au titre de l'année 2016 figuraient au programme la Mongolie, le Japon (2 groupes) et le Sri Lanka. Pour l'année 2017, ont été choisis la Chine, La Russie, l'Équateur et un combiné Réunion-Ile-Maurice.

Pour ceux qui préfèrent des voyages plus intimistes, il a été mis en place plus récemment les voyages autonomes pour lesquels seuls les titres de transport aérien sont subventionnés, dans la limite d'un plafond de 700 € par ayant-droit et sur les mêmes bases de subventionnement que les voyages groupes CAES. Cette forme de voyage rencontre un fort succès et suscite une forte demande des agents. Au titre de l'année 2016, 183 ouvrants-droit avaient déposé une demande mais seuls 43 représentants 110 voyageurs ont bénéficié de cette aide au voyage ■

Patrick Robert

Mongolie

Paysage de Mongolie

Temple de Mongolie

Le groupre CAES

Japon

Japon, la tradition connectée

Sri Lanka

Transport en commun au Sri Lanka

⊕ d'infos

VOYAGES GROUPE CAES 2016

100 participants :

- Mongolie : 15 participants
- Japon : 55 participants
- Sri Lanka : 30 participants dont 9 enfants

VOYAGES AUTOGÉRÉS :

110 voyageurs dont 46 enfants

Sri Lanka - Petits écoliers

Kinkaku-ji, le pavillon d'or (Kyoto)

Un mariage au Sri Lanka

Secteur

Retraités

La roue tourne...

Retrouvailles 2016

Le secteur Retraités a été créé en 1987, 16 ans après la création du CAES. Pourquoi un secteur Retraités ? Les secteurs du CAES répondent aux besoins des actifs tout au long de leur vie professionnelle et personnelle. Le parcours professionnel des agents s'écoule et l'heure de la retraite arrivant, certains agents quittent définitivement l'Inserm et le CAES. D'autres continuent à participer aux activités du CAES et bien évidemment à celles du secteur Retraités !

De nombreux retraités sont toujours très actifs au sein des Comités Locaux, du CNAS (5 élus), ou pour la mise sous pli du bulletin annuel (3 000 € d'économies pour le CAES !), etc… Bref des bénévoles très présents qui permettent d'avoir toujours des contacts avec leurs anciens collègues et la vie de l'Inserm. La boucle est bouclée….

Quelques chiffres pour l'année 2016 :

Les activités du secteur retraités qui compte 1 220 inscrits au fichier (650 en Île-de-France et 550 dans les autres régions) sont toujours très appréciées par les participants.

Pour débuter l'année la **« galette des rois »** a regroupé une quarantaine de personnes.

Tout au long de l'année : **les expositions parisiennes** ont réuni 305 personnes, **les conférences**, animées par une nouvelle conférencière dont les prestations sont très appréciées, ont rassemblé 117 personnes.

Sorties « à la journée » : Rouen (19 personnes), la Chocolaterie Meunier à Noisiel (14 personnes), Le château de Chantilly (14 personnes) et Laon-Guise (36 personnes).

Théâtres/Spectacles/Concerts ont réuni 110 personnes avec un programme varié allant du théâtre de boulevard, au théâtre contemporain, aux spectacles comiques, etc...

Les randonnées/sorties culturelles ont attiré 74 personnes. Pour des raisons d'assurance, le fonctionnement des randonnées a changé depuis septembre. Le CAES adhère maintenant à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et chaque participant doit être licencié à la fédération. Par ailleurs les sorties culturelles (sans randonnée) sont maintenues.

En 2016 les **« retrouvailles »**, l'activité phare du secteur, a regroupé 50 personnes, pendant 5 jours à Loches (Indre-et-Loire). Les retrouvailles accueillent 30 % de retraités provenant de régions hors Île-de-France et nous espérons toujours en accueillir encore plus !

Et enfin pour clôturer, le repas de fin d'année, l'autre activité phare du secteur, a rassemblé près de soixante-dix personnes autour d'une choucroute chez "Jenny". Le repas était précédé d'une visite au musée du Conservatoire National des Arts et Métiers ■

Nicole Lacaze

Retraité(e)s, soyez actifs dans vos CLAS ! Contactez-les ! Ils ont besoin de vous !

⊕ d'infos

Nous en profitons pour vous rappeler que si vous souhaitez venir à une activité à Paris, le voyage de ralliement est subventionné sur la grille 10% / 60% dans la limite de votre plafond annuel.

Secteur

Solidarité

Quatre-vingts ans après, les fondamentaux de la loi de juin 1936 sur les congés payés sont toujours valides.

Aujourd'hui, tout salarié a droit chaque année à 5 semaines de congés payés auxquels peuvent s'ajouter d'autres congés.

Malheureusement, « congés payés » ne rime pas forcément avec « partir en vacances ». On appelle vacances, l'ensemble des déplacements hors du domicile d'au moins 4 nuits consécutives pour des raisons non professionnelles. Ce qui signifie qu'un séjour d'une semaine à la campagne à moins de 2 heures de chez vous est comptabilisé dans les statistiques de la même manière que quatre semaines aux Seychelles !!

Cet été 45 % des Français ne sont pas partis en vacances dont 28 % ne sont déjà pas partis l'an dernier. Les raisons sont diverses, 59 % pour raisons personnelles, 45 % par manque de moyens et 40 % pour faire des économies. Face aux contraintes financières, des aides existent mais ne sont pas utilisées autant qu'elles le pourraient. Les familles ne connaissent pas ou mal les divers dispositifs d'aides aux vacances (Comités d'Entreprise ou équivalent, Chèques Vacances, Caisse d'Allocations Familiales, mairies, conseils départementaux, etc.)

Dans le contexte actuel, les agents Inserm ne sont pas épargnés. C'est pour cela que le CAES a mis en place depuis 2013, une aide supplémentaire qui permet aux agents en grande difficulté financière, sociale ou familiale d'accéder plus facilement à toutes les prestations proposées par le CAES (hors secteur Voyages) grâce à une subvention exceptionnelle à un taux de 85 %, aussi bien pour le secteur Jeunesse pour les vacances de vos enfants, les subventions des activités sportives, culturelles ou de loisirs et les centres de loisirs… ; les secteurs Vacances, Sports et Loisirs-Culture.

Depuis la mise en place de cette aide, 31 familles, la plupart monoparentales, ont pu bénéficier de ce dispositif. Il est très difficile de cibler ces familles, qui en général, ne font pas ou peu appel au CAES. Aussi nous avons amélioré notre communication sur ce dispositif, par une information via le Flash envoyé avec la fiche de paye et aussi par la mise en ligne sur notre site du formulaire de demande. Nous vous conseillons aussi de vous rapprocher des travailleurs sociaux qui vous permettront de trouver les meilleurs dispositifs pour vous venir en aide.

Le CAES souhaite permettre au plus grand nombre d'adultes et d'enfants de s'évader du quotidien… ■

Magali Fasseu

Secteur

Communication

La communication au CAES est dirigée principalement vers les agents, les Comités Locaux et l'Administration de l'Inserm.

Elle s'exerce par des moyens multiples et sous formes diverses :

- Le flash mensuel reçu par tous les agents avec leur feuille de salaire et disponible sur notre site Web. Il est, avec le bulletin annuel et la fiche subvention, les documents dont nous sommes certains qu'ils atteignent tous les agents.
- Les courriels groupés que vous recevez sur votre messagerie vous informent des activités du CAES ; c'est sans doute le moyen de communication qui a le plus d'impact.
- Les interventions des élus CAES et CLAS, lors des « journées des nouveaux entrants » organisées par les Délégations Régionales ou bien au sein des structures de recherche apportent le plus de proximité et suscitent beaucoup d'échanges. De plus la présidente et la responsable du secteur « retraités » participe à la formation proposée par l'Inserm «préparation à la retraite».
- Nous avons développé notre communication auprès des Comités Locaux avec la publication 3 fois par an de la « lettre Info CLAS », la mise en place de fiches pratiques sur le site Web et l'organisation de 2 journées de formation « Trésorier ». Tout ceci pour aider et soutenir les élus des CLAS dans leurs missions.
- La parution depuis 2015 d'un rapport d'activité chiffré est un élément important dans notre engagement de transparence envers les agents et l'Administration.
- En 2017, la réédition du guide des prestations sociales élaborée par le Bureau de la Politique Sociale de l'Inserm en étroite collaboration avec le CAES est un signe fort de communication vers le plus grand nombre. Il recense toute l'action sociale offerte aux personnels de l'Inserm. Ce guide sera disponible sur le site du CAES (http://caes.inserm.fr) – Rubrique Solidarité – ou dans votre CLAS.

⊕ d'infos

+100 000

visites du site web du CAES en 2016.

Publication 3 fois par an de la lettre « Info CLAS ».

Patricia Ferrari

Secteur

Loisirs-Culture

L'avènement des congés payés a été une avancée sociale majeure pour nos concitoyens pour profiter de vacances et séjours touristiques et culturels. En 2005 une scission du secteur SLC (Sport Loisirs Culture) a engendré deux secteurs indépendants, Loisirs-Culture et Sports. La commission Loisirs-Culture a depuis tout mis en œuvre pour vous proposer des courts séjours en France et à l'étranger. L'objectif est de vous faire découvrir ou redécouvrir une ville, une région ou un pays riche en patrimoine, cultures et traditions. Nous sommes attentifs à toute demande de destinations ou nouveaux projets pour satisfaire le plus grand nombre. Des promotions sont proposées sur certaines destinations, qui permettent aux plus petits budgets de participer. En cas d'un nombre d'inscrits trop important une sélection est appliquée. Sont prioritaires ceux qui ne sont jamais partis dans le secteur et en fonction de leur quotient familial.

Pour l'année 2016, au total 88 personnes ont pu s'évader, vers New York, une ville toute en contrastes à Budapest, riche en cultures de diverses origines et enfin à Venise dans cette cité sérénissime parcourue par de nombreux canaux et des ruelles très pittoresques. Les week-ends en France ont rassemblé au total 67 personnes. Elles ont pu bivouaquer en juin en famille dans un zoo, la Planète Sauvage, randonner en avril sur la côte picarde tout en admirant les phoques marins et les oiseaux du Parc de Marquenterre. En septembre, lors d'un week-end CLAS à Marseille, cette belle ville qui s'enorgueillit d'un magnifique musée, le Mucem, et de beaux sites sur la mer, nous avons rencontré nos collègues avec qui nous avons partagé une soirée spectacle suivie d'un cocktail.

Le secteur Loisirs-Culture n'oublie pas les loisirs de proximité en subventionnant les spectacles à l'opéra, les festivals, les cartes musées (152 participants). L'exposition James Bond a rassemblé 37 participants à la Villette. Et pour finir l'année, de nombreuses familles avec enfants ont été enthousiasmées par le château de Vaux-le-Vicomte sous les décorations de Noël.

Pour l'année 2017, un programme est déjà mis en place avec des séjours tout aussi touristiques et culturels comme la Bulgarie pour le festival de la rose, un séjour en liberté à Stockholm. En France, des familles iront randonner avec des ânes au cœur de l'Auvergne, profiteront de la féerie de Noël au Puy du Fou et un week-end CLAS sera organisé en Normandie ■

Marie-Claude Guillemin
et Meriem Garfa

Venise

Central Park

⊕ d'infos

PROJET 2017 :
- La Bulgarie
- Stockolm
- Randonnée à dos d'ânes en Auvergne
- Noël au Puy du Fou

Nous vous attendons très nombreux pour participer à nos projets.

Week-end CLAS à Marseille